

PRÉAVIS N° 2024/148

AU CONSEIL COMMUNAL

Stratégie de doublement du nombre de parcelles de jardins potagers – Première phase d’extension

Demande d'un crédit d'investissement de CHF 131'300.–
pour la réalisation d'un nouveau jardin potager et pour le
lancement de la nouvelle gestion des potagers

Délégué municipal : M. Pierre Wahlen

1^{re} séance de la commission

Date	Mercredi 21 août 2024 à 19h00
Lieu	Ferme du Manoir, Salle de conférence N° 2

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Ce rapport-préavis fait partie intégrante de la feuille de route climatique **Nyon s'engage**, présentée à votre Autorité dans le préavis N° 201/2020. La Municipalité vous invite à l'étudier à la lumière de cette stratégie municipale générale et sous l'angle de l'urgence climatique.

I. Introduction

Les espaces cultivables associent souvent convivialité, entraide et nourriture locale. La population nyonnaise est aujourd'hui très motivée à détenir des espaces pour se retrouver entre voisin-e-s et cultiver des fruits et légumes.

La Ville de Nyon, consciente de la demande croissante d'accès à des parcelles de potager, propose par l'intermédiaire de ce préavis une stratégie visant à doubler le nombre de parcelles de potagers d'ici à 2030. Ce projet reflète l'engagement de la Municipalité envers un développement durable et une meilleure qualité de vie pour nos citoyens.

Définition du terme « jardin potager » : une surface composée de plusieurs « parcelles de potagers », elles-mêmes attribuées à un foyer ou à un collectif d'habitant-e-s jardinier-ère-s nommé-e-s « locataires ».

2. Stratégie de planification des jardins potagers de Nyon

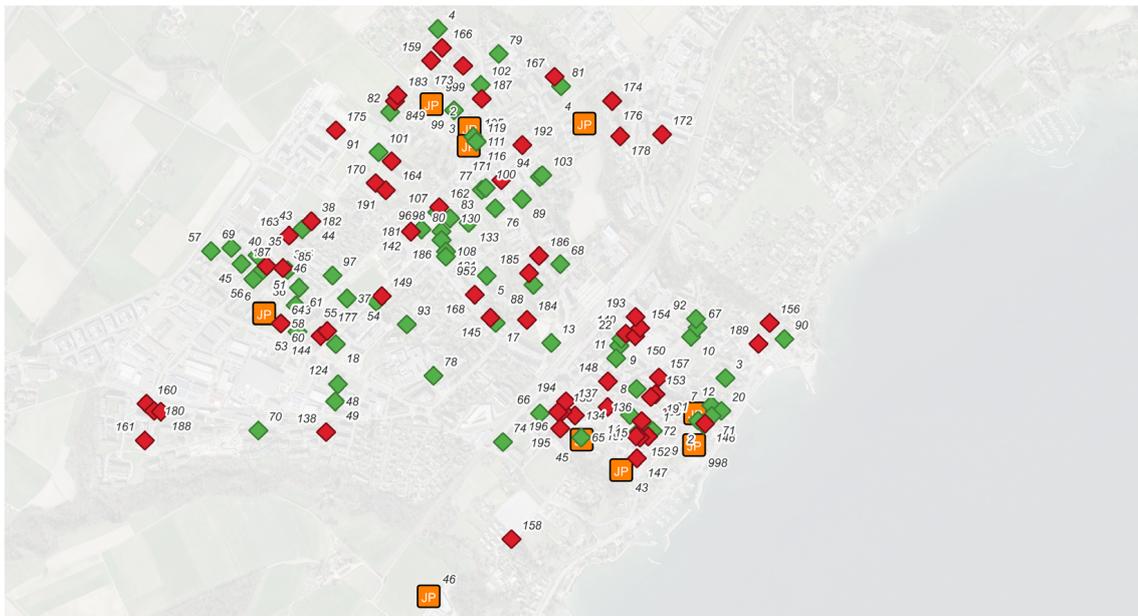
2.1. Diagnostic de l'état existant des potagers et des jardinier-ère-s

Jusqu'à aujourd'hui, environ 94 foyers nyonnais avaient accès à un lieu où cultiver des fruits et légumes à titre personnel, pour un total de 4'325m² d'espaces cultivés. Depuis le 1^{er} décembre 2023, les jardins du Château et de Bourgogne ont cependant dû être fermés pour cause de pollution et ont été déplacés au mois de mai 2024, suite à l'acceptation du préavis N° 2024/138. Plus d'une centaine de personnes sont en liste d'attente.

La Ville de Nyon propose à ses habitant-e-s quatre catégories d'espaces cultivables, dont le Service de la cohésion sociale (SCS) et le Service de l'environnement (SDE) ont la charge.

- Les carrés potagers sont des bacs surélevés d'1m². Ils sont répartis principalement au sein des écoles et des UAPE, pour une surface totale de 180m².
- Le jardin collectif de 150m² de la Vie-Là est un espace de culture et de production partagées rattaché aux activités du collectif La Vie-Là.
- Les jardins potagers sont des espaces de cultures assignés à des utilisateur-ric-e-s dont la taille permet d'offrir plus de possibilités en matière de culture :
 - gérés par la Ville : 4'175m² répartis entre le Vallon de la Combe, le Parc du Buis, les jardins du Château, Pré de l'Oie et les jardins de Bourgogne
 - en gestion autonome : 6'850m² répartis entre les jardins de la Paix et l'association Au-Potager
- Le jardin pédagogique de La Duché (150m²) qui propose des cours de maraichage destinés aux écoles de la ville.

Les jardins potagers gérés par la Ville ont du succès et sont en général utilisés dans un but nourricier et social. Chaque espace cultivable a des caractéristiques très différentes et répond à des besoins spécifiques, qu'ils correspondent à la volonté d'établir des liens sociaux ou que le jardin potager réponde plutôt à un besoin nourricier et parfois primordial.



Vue globale des jardiniers actifs et ceux en liste d'attente.

Situation 2023		Listes des espaces cultivables	
Jardiniers par statut de liste d'attente [176]	JP Jardins potagers	JP	Jardins potagers
◆ Actif [113]			ch.swisstopo.images-swissimage
◆ En liste d'attente [63]			

Etude : planification des espaces cultivables par Légumes Perchés Sarl - 2023

Une première étape de diagnostic, effectuée à l'été 2023 par le mandataire Légumes Perchés, a mis en évidence plusieurs points à améliorer dans la gestion actuelle des jardins potagers nyonnais.

Besoin d'extension

Face à la demande croissante de la part des habitant-e-s, il est devenu important pour la Ville de Nyon de doubler le nombre des parcelles de jardins potagers. Cette extension permettra de répondre à une demande sociétale forte, tout en renforçant l'engagement de la Ville envers la durabilité et la biodiversité en milieu urbain. Afin de trouver des terres saines et disponibles, permettant de satisfaire la liste d'attente pour l'obtention d'un potager, la Municipalité a étudié via le Service de l'environnement, les possibilités d'extension en priorité sur les parcelles d'espaces verts publics, mais également sur des parcelles privées de grande dimension.

Pollution des sols de plusieurs sites

La présence de terres polluées dans les jardins du Château, de Bourgogne et de la Vie-Là, découverte à l'automne 2023, a mis en évidence la nécessité de traiter cette pollution et d'harmoniser un standard de qualité des jardins potagers de la Ville. Cette découverte inattendue et regrettable a donné lieu au dépôt d'un préavis pour la réalisation de mesures de dépollution des sites de jardins potagers impactés dans le cas du jardin de la Vie-Là et de déplacement des parcelles potagères dans le cas du site de Bourgogne et du Château.

Gouvernance à harmoniser

L'hétérogénéité des pratiques et des tarifications existantes dans les différents jardins potagers, la diversité des usages et la transversalité des expertises nécessaires à leur gestion (tels que la création de liens sociaux ou la fourniture de conseils de jardinage et de matériel) ont mis en évidence un besoin global d'harmonisation.

2.2. Stratégie 2024-2028

L'élaboration de la stratégie s'est faite selon trois étapes :

- étape 1 : planification des besoins d'investissement et de fonctionnement en vue du maintien et du développement des espaces cultivables ;
- étape 2 : chiffrage des besoins économiques et en ressources pour les actions suivantes :
 - rénovation des espaces existants,
 - réalisation des aménagements complémentaires,
 - étude des aménagements de nouveaux jardins potagers,
 - maintenance dans le temps de l'ensemble des sites existants et projetés,
 - gestion de l'ensemble des sites ;
- étape 3 : dépôt d'une demande de crédit cadre d'investissement et fonctionnement sous la forme d'un préavis au Conseil communal.

La stratégie de doublement du nombre de parcelles de potagers prévoit de se déployer d'ici 2028 selon deux objectifs principaux et huit sous-objectifs :

Donner accès aux jardins potagers à toutes et à tous en doublant les espaces cultivables proches des citoyen-ne-s.	Promouvoir une pratique de jardinage respectueuse de l'environnement et de la santé des citoyen-ne-s via de nouveaux standards de qualité et d'organisation
Ouverture de nouveaux espaces potagers afin de répondre à la demande.	Transmission d'un savoir-faire perdu à travers des ateliers participatifs.
Réduction de la durée d'attente pour la mise à disposition d'un potager.	Communication aux citoyen-ne-s sur les opportunités à cultiver leur potager dans une optique de production, de lien social, de santé.
Définition des espaces cultivables à proximité des citoyen-ne-s (5 minutes à pieds / vélo).	Mise en avant d'une charte qui cadre des pratiques respectueuses de l'environnement.
Validation de la mise en place quand la santé du sol et de son environnement sont satisfaisants.	Sensibilisation des citoyen-ne-s sur l'alimentation, le gaspillage et la saisonnalité des fruits et légumes locaux.

Cette stratégie est coordonnée à la Stratégie de végétalisation et à la future Stratégie d'agriculture et d'alimentation actuellement en cours de finalisation. Elle est également versée aux études de base du futur plan directeur communal.

2.2.1 Objectif I - Doublement de la surface d'espaces cultivables – phase I

Un premier état des lieux des espaces existants a démontré le besoin de planifier à long terme les méthodes de gestion et d'entretien structurels des espaces existants.

Via cette stratégie d'expansion, la Municipalité ambitionne de distribuer les futurs jardins potagers à travers la ville, afin de garantir une accessibilité optimale, un des plus grands défis résidant dans le manque de disponibilité des terrains.

Les futurs jardins potagers seront situés sur des parcelles en propriété privée, et gérés via des contrats de prêt à usage en partenariat public privé. Des accords écrits sont d'ores et déjà en place pour la parcelle N° 764 (appelée projet des Jouvencelles) avec les Retraites Populaires et la Fondation pour la location-participation "Praloca Vaud". Des discussions sont en cours avec plusieurs autres propriétaires privé-e-s.



Figure 1 - Site des Jouvencelles (localisations des potagers à préciser avec les propriétaires)

En tant que premières phases d'extension en vue du doublement de la surface des jardins potagers de la Ville, les phases d'étude et de réalisation pour l'aménagement du jardin potager sur le site des Jouvencelles pour une surface d'environ 800m² ont été estimées à CHF 115'000.– (voir chapitre Incidences financières).

Descriptif technique des travaux

- Tests de pollution
- Installation de chantier et travaux préparatoires
 - Installation de chantier, sécurisation de site, implantation et piquetage
- Substrats
 - Fourniture et mise en place de compost (10cm ép.)
- Jardinage
 - Préparation et mise en place des parcelles et chemins de terre
 - Ensemencement des surfaces non cultivées, incluant les chemins
 - Fourniture d'une haie arbustive comestible 60/80 (essences locales variées)
- Mobilier, équipements
 - Fourniture et pose d'un portail en acier galvanisé (largeur 300cm x hauteur 180cm) pour accès des véhicules de service dans la clôture existante, incluant socles
 - Montage et installation de composteur (fourniture et livraison effectuées par la Ville)
 - Fourniture et installation de charnières et cadenas sur les composteurs
 - Montage et installation de caisse à outils (fourniture et livraison effectuées par la Ville)
 - Fourniture et installation de cadenas sur les caisses à outils
 - Signalétique : fourniture et pose d'un panneau d'information (1100 x 800 mm) sur poteaux de bois, incluant scellement.

- Fourniture et pose d'une clôture de protection en bois de châtaignier
 - Mise en place de table à pique-nique, sans ancrage (fourniture et livraison effectuées par la Ville)
- Arrosage
- Fourniture et installation d'une chambre d'arrivée d'eau avec connexion au réseau d'eau existant
 - Fourniture et installation de la conduite souterraine du réseau d'arrosage, incluant raccordement à la chambre d'arrivée d'eau
 - Fourniture et installation de chambre pour les robinets d'eau (incluant drainage)
 - Fourniture et installation des robinets d'arrivée d'eau, incluant poteaux d'acacia et grille
 - Fourniture et installation de dévidoir mural et accessoires
 - Fourniture et installation de caisson d'arrosage et goutte à goutte
 - Fourniture et installation d'un compteur

2.2.2 Objectif 2 - Nouveaux standards de qualité et d'organisation des potagers

Nouvelle Directive d'usage des potagers

La Municipalité a mis en place une directive d'usage des potagers de la Ville de Nyon afin d'en clarifier les règles d'usage. Cette nouvelle directive municipale a été élaborée en fonction des observations faites sur les pratiques au sein des potagers de Nyon et s'inspire des meilleurs standards en matière de gestion écologique et durable, et de vivre ensemble via un système associatif.

La mise en place de cette nouvelle directive est prévue pour le 1^{er} janvier 2025. Les locataires de parcelles existantes seront informé-e-s dans le courant de l'année.

Un meilleur partage des jardins potagers

A la fin 2023, on observe un total de 250 jardinier-ère-s actif-ve-s ou en liste d'attente. Si chaque année, la Ville de Nyon enregistre 30 demandes supplémentaires, il y aura un besoin d'environ 400 potagers d'ici 2030. Le premier objectif est d'obtenir rapidement 100 nouvelles parcelles.

La stratégie de doublement du nombre de parcelles de potagers introduit une nouvelle méthode de répartition de ces parcelles, offrant des espaces de 50m², 30m², 20m² et 5m², pour s'adapter aux besoins variés des jardinier-ère-s. Dans les jardins potagers existants, les parcelles de potager de plus de 50m² seront divisées lors de chaque changement de locataire. Les surfaces maximales par jardinier-ère seront réduites à 50m² pour permettre d'augmenter l'accès à la terre pour un plus grand nombre de foyers.

Un système unique de location de parcelles équitable

A ce jour, les potagers du Parc du Buis, de La Combe et de Pré de l'Oie ont un prix de location qui permet de financer les frais d'eau pour un montant total de CHF 1'300.–/an. Les utilisateur-riche-s des autres potagers (comme les potagers du Château) bénéficient de leur parcelle à titre gratuit, et les jardinier-ère-s des jardins de Bourgogne, quant à eux, paient uniquement leur consommation d'eau. Ainsi, seuls environ 2% des frais généraux et de l'ensemble des prestations du SDE et du SCS, estimés à CHF 62'000.–/an (frais et heures internes comprises), sont refacturés via les locations. Il s'agit ainsi d'une subvention en nature de 98%.

Le système de location hétérogène actuel génère également une inégalité de traitement entre les sites. La Municipalité a édicté via sa directive d'usage des potagers de la Ville de Nyon un

système de contrat de location formelle et d'un régime de location en fonction de la taille des parcelles, selon les tarifs suivants :

Catégorie / taille de potagers	Prix de la location annuelle en CHF
< 5m ²	25.–
5m ²	40.–
10m ²	70.–
30m ²	150.–
50m ²	200.–

Ainsi, un calcul a été mené pour évaluer la charge financière actuelle au prorata du nombre de parcelles afin de déterminer une location équitable et accessible pour toutes les bourses. Le diagnostic réalisé par le bureau Légumes Perchés a notamment permis de consolider le coût de location adéquat afin de dégager un financement permettant de mener une mission de gestion des potagers déléguée à un prestataire externe allant de l'attribution de nouvelles parcelles à celle d'offrir un certain nombre de cours de jardinage.

Pour les quelques parcelles de potager dont la surface est entre deux catégories, la location est à l'arrondi supérieur. Il s'agit de moins de dix parcelles sur la centaine existante.

Pour les jardins potagers destinés aux foyers à revenus modestes, le SDE peut décider de ne pas faire payer de location (exemple du jardin potager de l'EVAM).

Un mandat de gestion des potagers

Jusqu'à récemment, les jardins potagers communaux de la Ville de Nyon étaient, d'une certaine manière, autogérés. Rapidement, des améliorations d'entretien et de gestion ont nécessité un suivi par les collaborateurs-rice-s du SDE et du SCS non compensé par des locations, afin d'assurer divers services tels que la gestion et l'entretien des prises d'eau, la livraison de compost ou de terre végétale, la pose de coffres de jardins, l'organisation de cours de jardinage pour les débutant-e-s, etc.

Afin d'établir une gouvernance claire et un interlocuteur unique pour les jardinier-ère-s, la Municipalité mandatera un spécialiste local afin de confier la mission de gestion annuelle des potagers.

- **Mise en place du nouveau système de gestion**

La mise en place de ce nouveau système de gestion demande de confier un mandat préalable au spécialiste au deuxième semestre 2024 afin de préparer le changement de gouvernance et de gestion, et de créer la structure adéquate, les moyens et outils pour la gestion des potagers.

La création d'un système de gestion automatisé des potagers urbains pour les tâches administratives qui peuvent l'être (outil de support à la gestion des parcelles, calcul des locations, facturation, etc) fera également partie des objectifs de ce mandat.

Cette première phase est clé pour le succès du projet à terme, tant pour l'optimisation des tâches que pour la mise en place des conditions de succès du projet auprès des différentes parties prenantes et services de la Ville de Nyon impliqués. L'idée est également d'obtenir à terme la pleine adhésion des personnes utilisatrices des potagers existants, et de la population qui pourrait être motivée à y participer.

Cette première phase de mise en place est prévue pour le deuxième semestre 2024 et a été estimée à CHF 15'000.– HT.

- **Gestion annuelle des jardins potagers**

Le rôle du-de la gestionnaire des potagers inclut la supervision des potagers, la gestion des ressources naturelles de manière écologiquement responsable, et le renforcement de la communauté autour de ces espaces verts. Ce rôle est supervisé par le SDE de la Ville de Nyon, qui agit comme service pilote du mandat. Le-la gestionnaire doit également interagir avec le SDE pour développer des liens sociaux et promouvoir le vivre ensemble. Les objectifs principaux du mandat incluent la gestion intégrale des jardins potagers, l'engagement communautaire, la promotion de la biodiversité, et l'éducation environnementale.

Les missions spécifiques du mandat comprennent diverses tâches comme la gestion des parcelles, la coordination avec les jardiniers, la surveillance des cultures, et la formation en jardinage écologique. Le-la mandataire doit gérer les aspects administratifs, y compris la facturation, la liste d'attente, et le budget de gestion. En outre, le cahier des charges spécifie les compétences professionnelles requises pour le-la mandataire, telles qu'une expérience en maraîchage ou horticulture, un intérêt pour la biodiversité, et des connaissances en botanique.

La mise en gestion officielle est proposée au 1^{er} janvier 2025 pour un coût annuel de CHF 20'000.–

3. Calendrier intentionnel

Le déroulement de la stratégie est prévu tel que :

- Courant 2024 : étude des éventuels futurs potagers (Jouvencelles)
- Hiver 2024-25 : réalisation des premiers jardins potagers en hiver 2024-2025 (Jouvencelles)
- Mai 2025 : premières livraisons (+ 40 jardins potagers)
- 2028-2030 : finalisation des derniers projets (+ 100 jardins potagers)

4. Incidences financières

4.1 Crédit d'investissement

La réalisation de l'objectif 1 de la stratégie de doublement des potagers – phase 1 – comprend les travaux d'aménagement du jardin potager du site des Jouvencelles (environ 800m²) estimés à un total de CHF 114'629.– arrondis à CHF 115'000.–.

Les coûts de réalisation de l'aménagement se répartissent de la manière suivante :

Aménagements Jouvencelles	Montant CHF
Installation de chantier et travaux préparatoires	12'500
Substrats et compost	7700
Mise en place des parcelles, plantation d'une haie arbustive comestible	28'000
Mobilier et équipements	16'500
Système d'arrosage	31'700
Sous total	96'400
Divers et imprévus (10%)	9640
TOTAL HT	106'040
TVA 8,1%	8'589
TOTAL TTC	114'629

La réalisation de l'objectif 2 de la stratégie de doublement des potagers demande également la mise en place d'un nouveau système de gestion prévue pour le deuxième semestre 2024 et estimée à CHF 15'000.– HT, soit CHF 16'300.– TTC.

Le total de la demande de crédit d'investissement est réparti de la manière suivante :

Postes en investissement	Montant CHF
Réalisation du nouveau potager des Jouvencelles	115'000
Mise en place du nouveau système de gestion des potagers	16'300
TOTAL TTC	131'300

4.2 Crédit de fonctionnement

CHF 20'000. – ont été déjà obtenus via le budget 2023 sur le compte N° 440.3145.02 - *Entretien installations existantes* pour les frais d'entretien des potagers. Il est proposé de transférer ce montant sur un compte spécifique aux potagers présenté ci-dessous dès 2025.

Les frais d'honoraires liés à la nouvelle gestion des potagers prévue via un mandat externe débutant au 1^{er} janvier 2025 a été estimée à un coût annuel de CHF 20'000.–.

Postes en fonctionnement	Montant TTC
Mandat de gestion des jardins potagers (nouveau)	CHF 20'000.–
Frais d'entretien des potagers (nouveau)	CHF 20'000.–
Recettes des potagers (estimation en incluant les Jouvencelles) (nouveau)	- CHF 15'000.–

En coordination avec le Service des finances, il sera créé trois lignes de compte spécifiques :

- 440.3145.06 Entretien des potagers
- 440.3185.02 Mandat gestion des potagers
- 440.4390.01 Recettes des potagers

Ces trois lignes seront à mettre en place pour le budget 2025.

5.Aspects du développement durable

5.1 Dimension économique

Les coûts de construction ont été optimisés de manière à bien veiller aux coûts d'investissement dans un rapport coût-efficacité-durée de vie.

Les coûts de gestion associés aux jardins potagers seront partiellement compensés par les nouvelles recettes de locations annuelles perçues, ce qui permet de bien gérer les frais nécessaires à l'utilisation des potagers.

5.2 Dimension sociale et participative

Ce projet favorise le renforcement des liens sociaux, en offrant des espaces de rencontre et de partage, et en permettant la participation de personnes issues de divers horizons socio-économiques, culturels et générationnels. En offrant des opportunités d'apprentissage sur du jardinage, il favorise également le partage des connaissances. Le jardinage est également reconnu pour ses effets bénéfiques sur le bien-être mental et émotionnel offrant aux participant-e-s un espace de détente et contribuant ainsi à une meilleure qualité de vie globale. Enfin, les jardins potagers encouragent une alimentation saine et l'activité physique des jardinier-ère-s, réduisant ainsi les coûts de santé à long terme.

Une démarche participative est prévue pour les Jouvencelles et financée par les propriétaires.

5.3 Dimension environnementale

La mise en œuvre de la directive municipale promouvant la culture sans pesticide dans les jardins potagers communautaires est essentielle. Parallèlement, la directive insiste sur le fait que les potagers soient accessibles à pied pour les résident-e-s. Cette approche favorise une culture respectueuse de l'environnement tout en encourageant des modes de déplacement durables au sein de la communauté.

Les potagers contribuent également à la biodiversité urbaine, réduisent l'empreinte écologique et renforcent la résilience face au changement climatique. Enfin, les jardins potagers fournissent une plateforme d'éducation environnementale où les participant-e-s peuvent apprendre des pratiques durables telles que le compostage, favorisant ainsi la prise de conscience de la valeur des produits alimentaires.

6. Conclusion

Au vu de l'engouement de la population de plus en plus sensible à l'origine de ses produits alimentaires, la Municipalité propose au Conseil communal de procéder aux démarches suivantes :

- en tant que première phase d'extension en vue du doublement de la surface des jardins potagers de la Ville, lancement de l'étude et la réalisation du jardin potager sur le site des Jouvencelles ;
- lancement de la première phase du mandat de gestion des parcelles de potagers auprès d'un-e mandataire externe afin de mettre en place un nouveau système de gestion pérenne, comprenant un système unique équitable et claire sous la forme d'une directive d'usage ;
- inscription de nouvelles lignes budgétaires de recettes et dépenses liées aux potagers pour lesquelles la location permettra de subvenir à la mission de gestion des parcelles de potager déléguée à un-e spécialiste.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 2024/148 concernant la stratégie de doublement du nombre de parcelles de jardins potagers,

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre acte de la stratégie de doublement du nombre de parcelles de potagers d'ici 2028 ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 131'300.– TTC pour financer la réalisation du nouveau jardin potager des Jouvencelles en tant que première phase d'extension de surfaces de potagers de la Ville et pour le lancement d'un mandat de mise en place du nouveau système de gestion des potagers communaux ;
3. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 - *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 10 ans ;
4. de prendre acte que la Municipalité inscrira un montant de CHF 20'000.— TTC sur le compte N° 440.3145.06 – *Entretien des potagers* (à créer) aux budgets 2025 et suivants, afin de financer l'entretien des potagers communaux ;
5. de prendre acte que ce montant sera compensé par une diminution de CHF 20'000.– sur le compte N° 440.3145.02 – *Entretien installations existantes* ;
6. de prendre acte que la Municipalité inscrira un montant de CHF 20'000.– TTC sur le compte 440.3185.02 – *Mandat gestion des potagers* (à créer) aux budgets 2025 et suivants.
7. de prendre acte que les locations des parcelles de potagers seront inscrites sur le compte N° 440.4391.00 – *Recettes potagers* (à créer) aux budget 2025 et suivants.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 27 mai 2024 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :



La Secrétaire rempl. :

Daniel Rossellat

Marianne Savary

Annexe

– Tableau d'investissement

FICHE D'INVESTISSEMENT

PREAVIS No. 2024/148

Stratégie de doublement du nombre de parcelles - phase I

Date: Nyon le

29.05.2024

Demande d'un crédit de réalisation de CHF 131'300.- TTC

Situation des préavis au 29.05.2024	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Total des préavis votés par le Conseil communal	5 252 306	30 968 925	35 018 470	25 990 523	117 116 143	5 360 000

Situation des emprunts au 29.05.2024	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Plafond d'emprunt selon préavis N°2021/15	360 000 000	360 000 000	360 000 000	380 000 000	380 000 000	380 000 000
Emprunts au 1er janvier	289 000 000	297 500 000	291 300 000	284 928 000	298 156 000	297 584 000
Evolution des emprunts durant la période +/-	8 500 000	-6 200 000	-6 372 000	13 228 000	-572 000	-3 000 000
Emprunts fin période/date du jour	297 500 000	291 300 000	284 928 000	298 156 000	297 584 000	294 584 000

Cautionnements et garanties	
Plafond (préavis N°2021/15)	30 000 000
Caution activée	-9 680 100
Caution demandée	0
Disponible	20 319 900

Dépenses et recettes d'investissement	CHF	Estimation des dépenses d'investissements nets					
		2024	2025	2026	2027	2028	2024-2028
Descriptif/Libellé							
Réalisation de la stratégie	131 300	65 650	65 650	0	0	0	131 300
Total de l'investissement	131 300	65 650	65 650	0	0	0	131 300

Estimation amort. + entretien		
Durée ans	Montant Amortiss./an	Entretien annuel
10	13 130	
Total	13 130	

Financement du préavis	CHF
Budget de fonctionnement:	
Trésorerie courante	
Investissement:	
Emprunts	131 300
Total des besoins en financement	

Coûts d'exploitation	Libellé / années	Estimation des coûts d'exploitation					
		2024	2025	2026	2027	2028	2024-2028
Coût total d'exploitation		1 313	22 626	35 756	35 756	35 756	131 207
Intérêts en %	2,00%	1 313	2 626	2 626	2 626	2 626	11 817
Entretien		0	20 000	20 000	20 000	20 000	80 000
Amortissements		0	0	13 130	13 130	13 130	39 390
Personnel supp. en CHF		0	0	0	0	0	0
Personnel supp. en EPT		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes		0	15 000	15 000	15 000	15 000	60 000
Recettes		0	15 000	15 000	15 000	15 000	60 000
Coûts nets d'exploitation		1 313	7 626	20 756	20 756	20 756	71 207